

L'Autriche indexe les allocations familiales sur le pays d'origine des travailleurs

La mesure est interdite selon Bruxelles, qui pourrait lancer une procédure d'infraction



Pendant la campagne, il avait promis de mettre fin au "tourisme social" : le chancelier conservateur autrichien Sebastian Kurz (ÖVP, Parti populaire), qui a formé en décembre 2017 une coalition avec l'extrême droite (FPÖ, Parti de la liberté), a tenu parole. Mercredi 24 octobre, alors que Vienne préside le Conseil de l'Union européenne jusqu'en décembre, le Parlement autrichien a voté une loi qui indexe, à partir du 1er janvier 2019, les allocations familiales sur le niveau de vie du pays d'origine des personnes employées en Autriche, lorsque ces dernières ont laissé leurs enfants derrière elles à l'étranger.

Immédiatement, la Commission européenne a annoncé qu'elle pourrait enclencher une procédure d'infraction, "l'indexation étant interdite en droit européen" selon Christian Wigand, un porte-parole : "Lorsqu'un employé verse des cotisations, il est en droit de bénéficier des mêmes allocations que les autres."

Pour justifier cette nouvelle juridiction, inédite au sein de l'UE, l'Autriche se targue d'être un cas particulier. Opulente et adepte de l'Etat providence, elle redistribue des allocations familiales parmi les plus généreuses d'Europe. Mais voisine, à l'est, d'Etats au niveau de vie nettement moins élevé que le sien, elle comptait, en mai 2017, plus de résidents détenteurs d'un passeport étranger (15,3 %) que la France (6,6 %).

Elle verse 250 millions d'euros par an pour des enfants vivant à l'étranger, et jure que même avec ce nouveau système, une famille hongroise dont le père travaillerait en Autriche et dont la mère garderait les enfants en Hongrie toucherait encore 100 euros par mois, contre 39 euros si l'un des parents ne cotisait pas en Autriche. L'association SOS Mitmensch rappelle que 90 % des versements pour des enfants n'habitant pas en Autriche concernent la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie, la Slovénie et la République tchèque.

Confiance

La mesure permettrait à Vienne d'économiser 100 millions d'euros par an, estime Juliane Bogner-Strauss (ÖVP), ministre des femmes, de la famille et de la jeunesse.

Face à Bruxelles, l'exécutif se montre confiant. Car l'Allemagne, également touchée par le phénomène mais dans une moindre mesure, observerait de très près la réponse apportée par la Commission à cette affaire. Le gouvernement ne manque d'ailleurs pas de rappeler que Bruxelles avait proposé à Londres d'indexer les allocations familiales lors des négociations avec l'ancien premier ministre David Cameron pour éviter le Brexit.

L'opposition autrichienne a critiqué la nouvelle loi. Le parti libéral Neos a également déposé une plainte pour incitation à la haine, visant des représentants syndicaux du FPÖ. Ils avaient mis en ligne la photo d'une jeune fille noire et voilée, accompagnée du slogan : "Le gouvernement ferme les vannes pour les enfants à l'étranger." Or aucune allocation n'est versée par l'Autriche en dehors de l'UE. Les familles musulmanes représenteraient, selon le gouvernement, moins de 1 % des destinataires à l'étranger.

Blaise Gauquelin

© Le Monde

◀ article précédent

Ventes d'armes à l'Arabie...

article suivant ►

Un nouveau premier ministre